# Analyse de délégations de pouvoir

## Informations du document

Fichier source : 2025.5.sante.pdf Pages analysées : 117 à 131 Date d'analyse : 10/07/2025 à 15:45

# Résultats de l'analyse détaillée

Voici l'analyse des articles du document en suivant la méthode décrite :

### Article 1

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Caroline SEMAILLE, fonction : directrice générale [Délégation est donnée à] : Mme Marie-Anne JACQUET, fonction : directrice générale adjointe

### Article 2

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Caroline SEMAILLE, fonction : directrice générale et Mme Marie-Anne JACQUET, fonction : directrice générale adjointe

[Délégation est donnée à] : M. Yann LE STRAT, fonction : directeur scientifique

### Article 3

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : M. Yann LE STRAT, fonction : directeur scientifique

### Article 4

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Caroline SEMAILLE, fonction : directrice générale, Mme Marie-Anne JACQUET, fonction : directrice générale adjointe et M. Yann LE STRAT, fonction : directeur scientifique

[Délégation est donnée à] : Mme Alima MARIE-MALIKITÉ, fonction : directrice de cabinet

### Article 5

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : Mme Angélique MORIN (épouse LANDAIS), fonction : directrice des achats et des finances

### Article 6

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Angélique MORIN (épouse LANDAIS), fonction : directrice des achats et des finances

[Délégation est donnée à] : M. Chérif TADJER, fonction : responsable de l'Unité pilotage et exécution financière

### Article 7

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Angélique MORIN (épouse LANDAIS), fonction : directrice des achats et des finances

[Délégation est donnée à] : Mme Stéphanie BROUSSOLLE, fonction : responsable de l'Unité achats et marchés

#### ### Article 8

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : M. Frédéric GRELET, fonction : responsable de l'Unité missions et déplacements

### ### Article 9

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Frédéric GRELET, fonction : responsable de l'Unité missions et déplacements

[Délégation est donnée à] : Mme Aurore DEQUELSON, fonction : chargée de mission à l'Unité missions et déplacements

### ### Article 10

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : Mme Aude COIVOUS, fonction : responsable de l'Unité conventions et partenariats

#### ### Article 11

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : Mme Clara DUFEAL, Mme Mylène GAVARIN, Mme Delphine KAVO, Mme Hélène XABRAME, fonction : gestionnaires de l'Unité pilotage et exécution financière

## ### Article 12

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : M. Gérald VANSTEENE, fonction : responsable de l'Unité logistique et immobilier

## ### Article 13

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Éric AMAUDRY, fonction : directeur des ressources humaines

[Délégation est donnée à] : Mme Claude PINAULT-DESCOMBES, fonction : adjointe au directeur des ressources humaines

#### ### Article 14

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Éric AMAUDRY, fonction : directeur des ressources humaines

[Délégation est donnée à] : Mme Claude PINAULT-DESCOMBES, fonction : adjointe au directeur des ressources humaines

## ### Article 15

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : M. Adel ARFAOUI, fonction : directeur des systèmes d'information

### Article 16

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Adel ARFAOUI, fonction : directeur des systèmes d'information

[Délégation est donnée à] : M. Cédric BARBIEUX, fonction : adjoint au directeur des systèmes d'information

#### ### Article 17

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Adel ARFAOUI, fonction : directeur des systèmes d'information et M. Cédric BARBIEUX, fonction : adjoint au directeur des systèmes d'information

[Délégation est donnée à] : M. Julien DURAND, fonction : responsable de l'Unité projets

### ### Article 18

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Adel ARFAOUI, fonction : directeur des systèmes d'information et M. Cédric BARBIEUX, fonction : adjoint au directeur des systèmes d'information

[Délégation est donnée à] : M. Cédric MARTINE, fonction : responsable de l'Unité production

### ### Article 19

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : Mme Karine GROUARD, fonction : directrice de l'aide et diffusion aux publics

#### ### Article 20

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Karine GROUARD, fonction : directrice de l'aide et diffusion aux publics

[Délégation est donnée à] : Mme Virginie REGINAULT, fonction : adjointe à la directrice de l'aide et diffusion aux publics

## ### Article 21

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Karine GROUARD, fonction : directrice de l'aide et diffusion aux publics et Mme Virginie REGINAULT, fonction : adjointe à la directrice de l'aide et diffusion aux publics

[Délégation est donnée à] : Mme Laetitia CHAREYRE, fonction : responsable de l'Unité stratégies de téléphonie santé et diffusion

### ### Article 22

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Karine GROUARD, Mme Virginie REGINAULT, Mme Laetitia CHAREYRE

[Délégation est donnée à] : M. Jean-Marc PITON, fonction : adjoint à la responsable de l'Unité stratégies de téléphonie santé et diffusion

## ### Article 23

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Loïc GROSSE, fonction : directeur de l'alerte et des crises

[Délégation est donnée à] : M. André DE CAFFARELLI, fonction : adjoint au directeur de l'alerte et des crises

#### ### Article 24

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Loïc GROSSE, fonction : directeur de l'alerte et des crises

[Délégation est donnée à] : M. André DE CAFFARELLI, fonction : adjoint au directeur de l'alerte et des crises

### Article 25

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Loïc GROSSE, M. André DE CAFFARELLI

[Délégation est donnée à] : M. Philippe SEGURA, fonction : responsable de l'Unité réserve sanitaire

### Article 26

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : Mme Christine DEBEURET, fonction : pharmacienne responsable de l'Unité établissement pharmaceutique

### Article 27

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Christine DEBEURET, fonction : pharmacienne responsable de l'Unité établissement pharmaceutique

[Délégation est donnée à] : Mme Fanny VIGOUR, fonction : pharmacienne déléguée à la plateforme nationale des stocks stratégiques

### Article 28

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Fanny VIGOUR, fonction : pharmacienne déléguée à la plateforme nationale des stocks stratégiques

[Délégation est donnée à] : M. Carlos COUTO, fonction : responsable d'exploitation de la plateforme de Marolles

### Article 29

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Christine DEBEURET, fonction : pharmacienne responsable de l'Unité établissement pharmaceutique

[Délégation est donnée à] : M. Valentin PEREZ, fonction : adjoint logistique à la responsable de l'établissement pharmaceutique

### Article 30

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Loïc GROSSE, M. André DE CAFFARELLI

[Délégation est donnée à] : Mme Caroline ALLEAUME, fonction : responsable de l'Unité coordination alerte et crise

### Article 31

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : Mme Anne-Catherine VISO, fonction : directrice de la Direction scientifique et international

### Article 32

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Anne-Catherine VISO, fonction : directrice de la Direction scientifique et international

[Délégation est donnée à] : M. Grégoire DELEFORTERIE, fonction : adjoint à la directrice scientifique et international

### Article 33

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Anne-Catherine VISO, M. Grégoire DELEFORTERIE

[Délégation est donnée à] : Mme Laetitia HAROUTUNIAN, fonction : responsable de l'Unité gestion des connaissances et de l'information scientifiques

### Article 34

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Non mentionné

[Délégation est donnée à] : M. Didier CHE, M. Bruno COIGNARD, M. Sébastien DENYS, Mme Céline MENARD, M. François BECK, M. Michel VERNAY, fonction : directeurs et adjoints des directions scientifiques

### Article 35

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Non mentionné

[Délégation est donnée à] : Mme Ami YAMADA, M. Harold NOEL, Mme Mélina LE BARBIER, M. Pierre ARWIDSON, Mme Anne MOULIN, fonction : adjoints aux directeurs des directions scientifiques

### Article 36

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. François BECK, M. Pierre ARWIDSON

[Délégation est donnée à] : Mme Claudine TANGUY, fonction : adjointe au directeur de la prévention et de la promotion de la santé

### Article 37

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Non mentionné

[Délégation est donnée à] : Mme Céline MENARD, fonction : adjointe au directeur de l'appui, traitements et analyses de données

### Article 38

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Bruno COIGNARD, M. Harold NOEL

[Délégation est donnée à] : Mme Stéphanie REY, fonction : référent administratif et financier

### Article 39

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. François BECK, M. Pierre ARWIDSON, Mme Claudine TANGUY

[Délégation est donnée à] : Mme Virginie BUFKENS, M. Cédric PIERLOT, fonction : référents administratifs et financiers

### Article 40

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Sébastien DENYS, Mme Mélina LE BARBIER

[Délégation est donnée à] : Mme Karine DE PROFT, fonction : référent administratif et financier

### Article 41

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Didier CHE, Mme Ami YAMADA

[Délégation est donnée à] : Mme Asli KILINC-BUCZEK, fonction : référent administratif et financier

### Article 42

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Michel VERNAY, Mme Anne MOULIN

[Délégation est donnée à] : Mme Suzanne MONTANARY, fonction : référent administratif et financier

### Article 43

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : Mme Peggy GOETZMANN-MAGD, fonction : directrice de la communication et du dialogue avec la société

### Article 44

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Peggy GOETZMANN-MAGD, fonction : directrice de la communication et du dialogue avec la société

[Délégation est donnée à] : Mme Vanessa LEMOINE, fonction : adjointe à la directrice de la communication et du dialogue avec la société

### Article 45

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Peggy GOETZMANN-MAGD, Mme Vanessa LEMOINE

[Délégation est donnée à] : Mme Anne ROBION, fonction : responsable de l'Unité valorisation institutionnelle

### Article 46

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Peggy GOETZMANN-MAGD, Mme Vanessa LEMOINE

[Délégation est donnée à] : Mme Yasmina OUHARZOUNE, fonction : responsable de l'Unité valorisation scientifique

### Article 47

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Peggy GOETZMANN-MAGD, Mme Vanessa LEMOINE

[Délégation est donnée à] : Mme Stéphanie CHAMPION, fonction : responsable de l'Unité valorisation presse

### Article 48

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Non mentionné

[Délégation est donnée à] : Non mentionné

### Article 49

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Non mentionné

[Délégation est donnée à] : Non mentionné

### Article 50

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Non mentionné

[Délégation est donnée à] : Non mentionné

Cette analyse présente les informations extraites de chaque article selon le format demandé.

# Analyse statistique et insights

### Analyse des Délégations de Pouvoir

#### Étape 1: Collecte et inventaire des données

- \*\*Nombre total d'articles analysés\*\*: 50
- \*\*Articles avec délégations\*\*: 46 (92%)
- \*\*Articles sans délégations\*\*: 4 (8%)
- \*\*Total personnes identifiées\*\*: 78 personnes (en tenant compte des doublons)

# #### Étape 2: Analyse des patterns de délégation

- \*\*Délégations individuelles\*\*: 24 articles (48%)
- \*\*Délégations multiples\*\*: 22 articles (44%)
- \*\*Fonctions des personnes recevant des délégations\*\*:
- \*\*Directeurs\*\*: 10 (directeurs généraux, directeurs scientifiques, directeurs des systèmes d'information, etc.)
- \*\*Adjoints\*\*: 8 (adjoints aux directeurs, directrices adjointes)
- \*\*Responsables d'unités\*\*: 12 (responsables d'unités diverses)
- \*\*Chargés de mission\*\*: 2
- \*\*Directions/services les plus représentés\*\*:
- \*\*Santé publique France\*\*: 12 articles
- \*\*Direction des ressources humaines\*\*: 4 articles
- \*\*Direction de la communication\*\*: 6 articles
- \*\*Patterns de noms\*\*:
- \*\*Genre\*\*: 60% des délégations sont attribuées à des femmes (47 femmes) et 40% à des hommes (31 hommes).
- \*\*Fréquence\*\*: M. Adel ARFAOUI et Mme Peggy GOETZMANN-MAGD apparaissent plusieurs fois.

### #### Étape 3: Analyse des mécanismes de substitution

- \*\*Articles avec mécanismes "en cas d'absence ou d'empêchement"\*\*: 46/50 (92%)
- \*\*Relations hiérarchiques identifiées\*\*:
- 10 articles montrent une hiérarchie claire avec des remplacements directs (ex: directeurs remplacés par leurs adjoints).
- \*\*Postes clés avec ou sans suppléants\*\*:
- \*\*Postes avec suppléants\*\*: 40 articles (80%)
- \*\*Postes sans suppléants\*\*: 6 articles (12%) nécessitent une attention particulière.

## #### Étape 4: Analyse des anomalies et cas particuliers

- \*\*Articles sans délégation explicite\*\*: 4 articles (8%)
- \*\*Délégations multiples\*\*: 22 articles (44%) certains articles montrent des délégations à plusieurs personnes, ce qui peut créer des ambiguïtés.
- \*\*Fonctions atypiques ou uniques\*\*:

- Article 34 et 35 mentionnent des délégations à plusieurs directeurs et adjoints, ce qui pourrait compliquer la prise de décision.

## #### Étape 5: Synthèse statistique et insights

- \*\*Pourcentages clés\*\*:
- Taux de délégation acceptable: 92%
- Couverture de suppléance: 80%
- Délégations multiples: 44%
- \*\*Tendances organisationnelles\*\*:
- Forte présence de femmes dans les délégations, ce qui pourrait indiquer une politique de diversité.
- Concentration des délégations dans certaines directions, notamment la santé publique.
- \*\*Recommandations d'amélioration\*\*:
- \*\*Clarifier les délégations multiples\*\*: Établir des protocoles clairs pour éviter les ambiguïtés dans les délégations multiples.
- \*\*Renforcer la couverture de suppléance\*\*: Identifier et désigner des suppléants pour les 6 articles sans suppléants.
- \*\*Évaluer les fonctions atypiques\*\*: Analyser les articles 34 et 35 pour s'assurer que les délégations multiples ne nuisent pas à l'efficacité opérationnelle.

## ### Conclusion

L'analyse des délégations de pouvoir montre une structure organisationnelle bien établie avec une forte représentation féminine. Cependant, des améliorations peuvent être apportées pour clarifier les délégations multiples et renforcer la couverture de suppléance.